

Formation COMMERCE, SERVICES

Avant-projets de programmes statistiques 2007

	Page
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	
Insee	
Direction des statistiques d'entreprises - Département des activités tertiaires	2
Direction des études et synthèses économiques - Division des enquêtes de conjoncture.....	7
MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES	
Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales - Sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles	12
PREMIER MINISTRE	
Direction du Développement des Médias (DDM) - Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias	16
BANQUE DE FRANCE	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction des enquêtes et des publications économiques	19
<i>Pour information, programme présenté à la formation « Monnaie, finance, balance des paiements »</i>	
BANQUE DE FRANCE	
Secrétariat général - Direction des entreprises	20
Résumé des programmes statistiques 2004-2008.....	23
Fiches descriptives d'enquête pour avis d'opportunité	27

Réunion du 3 mai 2006

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
 . Département des activités tertiaires

1. Exposé de synthèse

Le programme de production statistique du département des activités tertiaires est caractérisé par le lancement de deux nouvelles enquêtes thématiques fin 2006, de nature très différente :

- . l'une transversale à tous les secteurs portera sur les technologies de l'information et de la communication,
- . l'autre spécifique aux secteurs du commerce sur le suivi des déchets.

Par ailleurs, on propose de prolonger aussi l'enquête présentée l'année dernière sur les réseaux de commercialisation du commerce de détail de façon à couvrir le reste du commerce de détail ainsi que quelques secteurs des services.

La valorisation des enquêtes thématiques menées les années précédentes sera poursuivie et approfondie en 2007. En particulier, on développera les analyses sur les enquêtes spécifiques au commerce comme « points de vente » et « réseaux de commercialisation ». Sur le tertiaire de façon plus large, il faudra voir comment mobiliser concurremment l'enquête communautaire sur l'innovation et l'enquête française sur les changements organisationnels et les technologies de l'information et de la communication.

La nouvelle nomenclature d'activité française déclinant les nomenclatures internationales de l'ONU et européennes d'Eurostat devrait être validée mi-2006. Elle ne sera mise en oeuvre qu'en 2008. Cependant, de façon à assurer une table de passage entre nouvelle et ancienne nomenclature, les prochaines enquêtes annuelles d'entreprises 2007/2006 comporteront une nomenclature plus développée dite intermédiaire pour observer la ventilation du chiffre d'affaires.

Les opérations courantes sous la responsabilité du département des activités tertiaires seront consolidées.

Pour les enquêtes annuelles, la tenue des délais de diffusion des résultats reste une priorité : envoi de résultats préliminaires à Eurostat mi-octobre ; publication en décembre n+1 de premiers résultats, portant sur quelques variables et pour les secteurs pleinement enquêtés, résultats définitifs et complets au premier semestre n+ 2.

La consolidation de la méthodologie et des délais de production est également l'objectif affiché pour les indices mensuels de chiffre d'affaires dans le commerce et les services : les délais actuels de production des indices français seront raccourcis avant l'automne 2006 pour être en conformité avec la nouvelle version du règlement européen. Pour satisfaire ce même règlement, on aura achevé en 2006 une phase de l'extension de la couverture des indices de prix des services aux entreprises.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête sur l'informatisation et les technologies de l'information et de la communication (COI-TIC)

Une enquête large sur le thème des changements organisationnels et des technologies de l'information et de la communication (TIC) a été réalisée par l'Insee fin 2005-début 2006. Elle avait obtenu l'an dernier un avis d'opportunité favorable. Une nouvelle version de l'enquête recentrée sur la seule partie TIC est prévue fin 2006-début 2007 de façon à répondre au règlement européen d'avril 2004 par une enquête de même nature sur les quatre années à venir. L'enquête sera menée par l'Insee pour l'ensemble des secteurs.

Cette enquête fait l'objet d'une [demande pour avis d'opportunité](#).

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Avant-projets de programmes statistiques 2007 de la Formation « Commerce, services »
 (n° 52B/D130 du 3 avril 2006)

Enquête sur les réseaux d'enseigne

La nécessité de mieux suivre les réseaux d'enseigne avait été rappelée dans le programme à moyen terme du Cnis. Tirant les leçons de l'enquête menée en 2000, on a lancé début 2006 une nouvelle investigation auprès des têtes de réseaux sur une large part des secteurs du commerce de détail en se limitant aux secteurs où l'on a pu mener un important travail préalable de repérage des têtes de réseaux. On propose de mener une enquête analogue sur d'autres secteurs du tertiaire.

Cette enquête, qui sera lancée fin 2006, fait l'objet d'une [demande pour avis d'opportunité](#).

Enquête sur le suivi statistique des déchets

Le règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets du 25 novembre 2002 demande d'évaluer la production de déchets (en tonnage) de 19 secteurs d'activité. Dans le domaine du tertiaire, trois secteurs sont concernés : les « activités de services » (NACE G à Q, sauf 51.57 et 90), le commerce de gros de déchets et débris (51.57) et l'assainissement, voirie et gestion des déchets (90). La nomenclature des déchets comporte 48 postes : 21 catégories de déchets dangereux et 27 de déchets non dangereux (banals) ; a priori, les enquêtes sur les activités de services ne porteront que sur les déchets non dangereux dans la mesure où les déchets dangereux sont connus par une source administrative. Le règlement comporte une obligation de réponse biennale, soit à partir de mi-2008 sur l'année de référence 2006 pour les activités de services. La réponse au règlement européen peut s'appuyer sur des enquêtes directes auprès des établissements ou sur d'autres sources professionnelles ou administratives. De fait, on envisage de mobiliser largement les sources administratives et les enquêtes passées ou en cours de l'Ademe pour couvrir une grande part du tertiaire ; l'enquête n'est prévue que pour le commerce de gros et de détail, secteurs déjà repérés comme gros producteurs de déchets au sein du tertiaire.

Cette enquête, qui sera lancée fin 2006, fait l'objet d'une [demande pour avis d'opportunité](#).

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs

Les études sur les caractéristiques de l'emploi dans le commerce et les services mobilisant les fichiers des DADS seront poursuivies.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007

Nomenclatures d'activités

Les travaux de changement des nomenclatures à l'échéance de 2008 se poursuivent. Le contour des nomenclatures internationales d'activités est désormais fixé tant pour l'ONU (CITI) que pour Eurostat (NACE). La nouvelle nomenclature d'activité française strictement emboîtée dans les nomenclatures internationales devrait être validée mi-2006. Pour les activités de commerce et de services, une phase préalable de concertation avec les professionnels s'est déroulée de novembre 2005 à mars 2006. La nouvelle nomenclature d'activités ne sera mise en oeuvre qu'en 2008. Cependant, de façon à assurer une table de passage entre nouvelle et ancienne nomenclature et donc un point d'appui pour des rétopolations, les enquêtes annuelles d'entreprises réalisées en 2007 sur 2006 comporteront une nomenclature plus développée, dite intermédiaire, pour observer la ventilation du chiffre d'affaires.

Prix des services aux entreprises

L'extension de la couverture des branches de services aux entreprises par un indice de prix se poursuit. Fin 2005, les indices de prix collectés couvrent 55 % du champ défini par le Cnis et 70 % du champ défini par Eurostat dans le cadre du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles ; la diffusion régulière d'indices concernait plus de 20 % du champ du Cnis. La priorité pour 2006 est évidemment de couvrir en collecte le reste du champ du règlement européen : télécommunications, services juridiques, architecture-métreurs-géomètres, contrôle et analyse technique, études de marché et sondages. Il conviendra ensuite d'examiner les extensions futures souhaitables au-delà du champ européen. La cible fixée par le Cnis remonte à 1997, on proposera de faire un bilan de l'opération au printemps 2007 et de fixer alors les axes de développement futurs.

3. Opérations répétitives

3.1. Enquêtes

Enquêtes Annuelles d'Entreprises

Pour le secteur tertiaire, l'ensemble du champ des entreprises (sans distinction de taille) sera observé par enquête en 2007 (année de constat 2006) sur les activités immobilières, de services aux particuliers et de commerce de détail. Les activités de services aux entreprises et le commerce de gros ne seront enquêtées que sur leur champ d'exhaustivité (« grandes entreprises »), les données fiscales étant utilisées pour constituer les données de la partie sondée. Les questionnaires devraient être peu modifiés par rapport aux années précédentes sauf dans la partie concernant la ventilation du chiffre d'affaires (cf. supra).

Depuis 2003, les résultats définitifs des EAE sont d'abord mis à disposition sur le site Internet de l'Insee (Alisse et fiches sectorielles), ce qui permet de rendre disponible un ensemble de variables au printemps n+2. La totalité des résultats sera ensuite mise en ligne sur le site Insee à partir de 2006. Des résultats préliminaires, agrégés et très limités, sont établis dès le mois d'octobre suivant l'année de constat pour répondre au règlement européen. Une estimation provisoire plus complète et mieux établie est désormais réalisée et publiée en décembre pour les secteurs pleinement enquêtés : fin 2007 seront donc publiés des données 2006 relatives au commerce de détail et aux services aux particuliers.

Dans le cadre du programme de moyen terme RESANE, on réalisera des analyses de la qualité des variables dites sectorielles (spécifiques au tertiaire) de façon à préparer la nouvelle version de la partie sectorielle de la future EAE de 2009/2008.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Indicateurs conjoncturels

Les indices de chiffres d'affaires sont calculés à partir des déclarations mensuelles de TVA et d'une enquête mensuelle complémentaire auprès des petites entreprises du commerce et des services dite EMCS. Cette dernière enquête répétitive a fait l'objet d'un réexamen fin 2005, ce qui a conduit à un allègement de l'enquête.

L'évolution du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles suppose une estimation précoce à 30 jours de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail, délai non compatible avec la procédure actuelle utilisant les déclarations de TVA. Une méthode d'estimation économétrique a été mise au point, et l'indice a été produit dans les délais requis. Ces indices sont publiés à la fois par l'Insee et par Eurostat à partir de l'indice de janvier 2004.

A partir de 2005, l'échantillon de l'enquête EMAGSA (Enquête Mensuelle sur l'Activité des Grandes Surfaces Alimentaires) sur les hyper et supermarchés est partiellement renouvelé tous les ans : cette procédure devrait améliorer la couverture, donc la qualité, des indices qui en sont tirés, et qui sont notamment utilisés dans l'estimation de l'indice à 30 jours du commerce de détail. La publication mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail devrait intégrer à terme les résultats d'EMAGSA.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le principal allègement réalisé concerne, depuis les années de constat 1996 pour le commerce et 1997 pour les services, l'enquête annuelle d'entreprises. Il consiste à suspendre l'interrogation des plus petites entreprises une année sur deux dans chaque secteur d'activité, par roulement. Les déclarations fiscales de bénéfice annuel sont alors utilisées à la place des questionnaires non envoyés.

Le réexamen de l'enquête mensuelle sur le chiffre d'affaires des entreprises du commerce et des services (EMCS) a conduit à alléger cette enquête en passant de 36 à 26 secteurs fins enquêtés, soit de 5000 à 4000 unités interrogées mensuellement. Une étude complémentaire est engagée pour voir s'il est possible d'aller au-delà en recourant davantage à la source TVA.

Par ailleurs, la possibilité de répondre par Internet à l'enquête sur les prix des services aux entreprises a été offerte en janvier 2004. Environ une entreprise sur cinq a depuis choisi ce mode de réponse.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

L'Insee a mis en place en 2002 des pôles d'appui aux enquêtes régionales sur les entreprises. Un des axes de travail consiste à appuyer et coordonner les initiatives locales, en particulier, pour ce qui concerne le secteur tertiaire, sur les thèmes de la demande de services et des nouvelles technologies.

5.2. Aspects « environnement »

L'enquête thématique sur le suivi statistique des déchets dans le commerce répond de façon directe à une préoccupation environnementale, laquelle a conduit à un règlement européen.

5.3. Aspects « européens »

Le département participe à deux groupes de travail d'Eurostat : l'un sur les statistiques sur la société de l'information, l'autre sur les prix des services aux entreprises (avec l'objectif de mettre à jour à jour à jour un manuel Eurostat-OCDE diffusé début 2006).

6. Liste des publications de l'année 2006

Prévisions

Insee Première :

- Les entreprises de location
- Le commerce en 2005
- Les services marchands en 2005
- Les transports en 2005
- Les entreprises de services qui exportent
- Les groupes d'entreprises dans les services
- Les groupes d'entreprises dans le commerce
- Les technologies de l'information et de la communication dans les entreprises
- Les basses qualifications dans la grande distribution
- L'emploi dans le commerce
- Les points de vente du commerce

Rapports sur les comptes :

- Le commerce en 2004 (Rapport de la Commission des comptes du commerce)
- Les services marchands en 2004 (Rapport de la Commission des comptes des services)
- Les transports en 2005 (Rapport de la Commission des comptes des transports)

Références :

- Les Services en France
- Le Commerce en France

Insee Résultats-cédérom :

- Les entreprises du commerce de détail en 2004
- Les entreprises de services en 2004

BMS, Infos rapides :

- Indices de chiffres d'affaires du commerce, des services et des transports
- Indices des prix des services aux entreprises

www.insee.fr :

- Fiches sectorielles Commerce et Services
- Indices de chiffres d'affaires du commerce, des services et des transports
- Indices des prix des services aux entreprises
- Alisse

7. Suivi du moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête « Points de vente »	Département DAT de l'Insee	Lancement fin 2004	En cours d'exploitation.	En cours
Enquête thématique	Département DAT de l'Insee	Lancement fin 2006	Enquête auprès des têtes de réseaux d'enseigne	En cours
Mise en œuvre du règlement statistique européen sur la société de l'information	Département DAT de l'Insee	Lancement fin 2006	Enquête menée par l'Insee sur l'ensemble des secteurs	En cours, Lancement d'une enquête TIC fin 2006
Extension de couverture des indices de prix des services aux entreprises	Département DAT de l'Insee	Opération permanente	Extension suivant les exigences du règlement européen	En cours
Mesure économique du secteur associatif	Département des comptes nationaux de l'Insee	Etablissement d'un compte satellite à partir de 2001	Opération ponctuelle.	Achevé

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des études et synthèses économiques
- . Département de la conjoncture
- .. Division des Enquêtes de conjoncture

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques de la division des enquêtes de conjoncture porteront sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

S'agissant des innovations de produits, les travaux porteront notamment sur l'enrichissement de l'enquête « Services », avec l'extension de la collecte au secteur des transports routiers et la valorisation des résultats de nombreux nouveaux secteurs d'activité. La faisabilité de nouveaux indicateurs du climat des affaires et de nouveaux indicateurs de retournement dans les secteurs du « Bâtiment », du « Commerce de détail » et du « Commerce de gros » sera également étudiée.

S'agissant des innovations de gestion, la division poursuivra l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 par l'enquête « Commerce de gros », puis l'enquête « Industrie » en novembre 2005, l'extension de la collecte par internet se poursuit par l'enquête « Services » puis à partir de 2007 par les enquêtes « Bâtiment », « Commerce de détail » et « Investissements dans l'industrie ».

S'agissant du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture auquel contribuent les enquêtes de conjoncture de l'Insee, la Commission européenne a engagé des thèmes de réflexions qui pourront conditionner certains travaux en 2007. Il s'agit d'une possible évolution de l'enquête « Investissement dans l'industrie » ; d'une possible simplification de l'enquête « Commerce de détail » ; de l'extension de champ de l'enquête « Services » ; de l'exécution d'enquêtes en août et du respect de l'harmonisation des questionnaires. Plus largement, la Commission européenne (CE), tout comme l'OCDE, envisagent d'inclure les recommandations de deux groupes de travail commun à l'OCDE et à la CE dans une version actualisée de leur propre manuel de référence sur les enquêtes de conjoncture.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2007.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2007

Aucune exploitation nouvelle ou rénovée de fichier administratif n'est envisagée pour 2007.

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007

Les travaux statistiques prévus pour 2007 porteront sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

2.3.1. Innovation de produits

- Extension sectorielle de la collecte de l'enquête « Services » au secteur des transports routiers.
- Valorisation des résultats des secteurs cinématographiques et vidéo, radio, télévision, agence de presse, services personnels, location de biens immobiliers, de transports, de biens personnels et domestiques, activités de poste et courrier et télécommunications de l'enquête « Services ».

- Etude de faisabilité de nouveaux indicateurs du climat des affaires et de nouveaux indicateurs de retournement dans les secteurs du « Bâtiment », du « Commerce de détail » et du « Commerce de gros ».
- En remplacement de l'enquête semestrielle sur la « Concurrence étrangère et les exportations dans l'industrie », enrichissement de l'Informations Rapides « Industrie » d'une question trimestrielle européenne sur la compétitivité des entreprises.
- Diffusion de nouveaux Insee Méthodes « Industrie », « Investissements dans l'industrie » et « Artisanat du bâtiment ».

2.3.2. Innovations de gestion

- Extension progressive du site de collecte et retour d'information par internet aux enquêtes « Services », « Bâtiment », « Commerce de détail » et « Investissement dans l'industrie ».
- Examen de nouvelles simplifications de questionnaires.
- Optimisation de la taille des échantillons.
- Travaux préparatoires en vue du changement de nomenclature.
- Recherche d'une participation régulière des entreprises des strates exhaustives.
- Etude exploratoire de travaux de modernisation de l'application informatique de gestion.

2.3.3. Le développement de l'insertion européenne

Une évaluation externe du programme des enquêtes de conjoncture de la Commission européenne menée dans le cadre d'un programme d'évaluation pluriannuel de la DG-ECFIN a conduit à proposer des recommandations : extension de champ de l'enquête « Services », principalement au secteur financier ; meilleure couverture de la situation financière des ménages et des entreprises ; meilleure couverture du marché du travail ; amélioration des données sur l'investissement ; distinction plus nette entre biens durables et non durables dans les différentes enquêtes relatives à la consommation ; ajout d'une ventilation géographique pour les questions sur les flux du commerce extérieur.

Sur la base de ces recommandations, la Commission européenne a engagé des thèmes de réflexions qui pourront conditionner certains travaux en 2007, à savoir : l'évolution de l'enquête « Investissement dans l'industrie » ; la simplification de l'enquête « Commerce de détail » ; l'extension du champ de l'enquête « Services » ; l'exécution d'enquêtes en août et le respect de l'harmonisation des questionnaires.

Plus largement, la Commission européenne (CE), tout comme l'OCDE, envisage d'inclure les recommandations de deux groupes de travail commun à l'OCDE et à la CE sur l'« Amélioration des taux de réponse et la minimisation de la charge des répondants » et l'« Harmonisation et la conception techniques des enquêtes de conjoncture » dans une version actualisée de leur propre manuel de référence sur les enquêtes de conjoncture.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

En 2007, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Taille de l'échantillon	Obligatoire	Communautaire
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans les services	5 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	5 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	3 000 entreprises	Non	Oui
Enquête trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee)	2 000 entreprises	Non	Oui
Enquête bimestrielle sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros	4 000 entreprises	Non	Non

Enquêtes	Taille de l'échantillon	Obligatoire	Communautaire
Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie	4 000 entreprises	Non	Non
Enquête trimestrielle sur la situation et les perspectives dans l'artisanat du bâtiment	2 000 entreprises	Non	Non
Enquête trimestrielle sur la situation et les perspectives dans la construction immobilière	1 000 entreprises	Non	Non

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

Aucun fichier administratif n'est exploité à des fins statistiques.

3.3 Autres travaux

Sans objet.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure.

Des allègements de la charge statistique des entreprises ont été initiés en 2005 et 2006 et seront encore poursuivies en 2007.

Le transfert de l'enquête de conjoncture dans les transports routiers, précédemment gérée par le Service Economie, Statistique et Prospective (SESP) du Ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer, à l'Insee en 2006 aura permis au SESP une économie de moyens supérieure au surcoût pour le Département de la conjoncture, grâce à des synergies avec la réalisation des autres enquêtes. Pour les entreprises, l'allègement de la charge statistique est également effectif, puisque l'échantillon des entreprises du secteur du transport routier interrogées est optimisé et passe de 1 500 entreprises précédemment à 600 entreprises de ce secteur pour l'enquête gérée par l'Insee.

La division des enquêtes de conjoncture poursuit par ailleurs l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 avec l'enquête « Commerce de gros », puis l'enquête « Industrie » en novembre 2005, l'extension de la collecte par internet se poursuit à l'enquête « Services », puis à partir de 2007 pour les enquêtes « Bâtiment », « Commerce de détail » et « Investissement dans l'industrie ».

Au vu de l'évolution du dispositif de collecte des enquêtes de conjoncture, l'enquête de conjoncture semestrielle sur la « Concurrence étrangère et les exportations dans l'industrie » a été supprimée fin 2005, ce qui a réduit d'autant la charge de collecte des 4 000 entreprises précédemment interrogées.

Au regard des données disponibles, les questions quantitatives semestrielles sur les montants annuels d'investissements des enquêtes « Commerce de gros » et « Commerce de détail » ont été supprimées. Pour l'enquête « Services », il a été décidé de remplacer les questions quantitatives et semestrielles sur les montants annuels d'investissement par deux questions qualitatives (investissements passés et investissements prévus) mensuelles portant sur une fenêtre glissante de trois mois, à l'image des questions classiques des enquêtes de conjoncture.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects « régionaux et locaux »

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

5.2 Aspects « environnement »

Sans objet.

5.3 Aspects « européens »

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté européenne. Les résultats agrégés sont transmis à la Commission européenne, à la Direction Générale des Affaires Economiques et Financières.

6. Diffusion des travaux

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

Les résultats de la plupart des enquêtes à statut européen sont en outre diffusés dans des supports de la Commission européenne consultables sur son site internet :

http://europa.eu.int/comm/economy_finance/indicators/businessandconsumersurveys_en.htm

ou de l'OCDE, à l'adresse : <http://www.oecd.org/std/bt-coi/coordination>

De plus, la plupart des séries des enquêtes de conjoncture de la division sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM) mise en ligne sur le site internet de l'Insee en 2006.

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes et Point de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie.

Enfin, la méthodologie est expliquée dans des volumes publiés dans la collection Insee Méthodes, en version bilingue français - anglais. De nouveaux volumes méthodologiques - enquêtes « Commerce de détail », « Commerce de gros » et « Bâtiment » - viennent de paraître, d'autres - enquêtes « Industrie », « Investissement dans l'industrie » et « Artisanat du bâtiment » - sont en cours de parution. Ces volumes seront mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

La mise en production conjointe du site de collecte et retour d'informations par internet (pour l'enquête « Commerce de gros », « Industrie », « Services », et progressivement l'ensemble des enquêtes de conjoncture) et du Portail entreprises (<http://entreprises.insee.fr>) enrichit les informations conjoncturelles (nationales, européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifie grandement l'accès.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004 - 2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Réponses aux demandes européennes	Division des enquêtes de conjoncture.		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête « Services »), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, selon demandes de la Commission européenne.	Extension de l'enquête « Services » au transport : Fait en janvier 2006. Harmonisation des questionnaires de quatre enquêtes : Fait en janvier 2004. Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : Fait en 2004. Résultats précoces transmis chaque mois à la CE.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Collecte et retour d'informations par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.		Après l'ouverture du site à la première enquête, extension progressive aux autres enquêtes de conjoncture.	Commerce de gros : janvier 2004. Industrie : novembre 2005. Services : courant 2006.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.		Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité.	Démarche en continu.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.		Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points et Notes de conjoncture...</i>	Démarche en continu.
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.		Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles, ...	Insee Méthodes : « Commerce de détail » en 2005 ; « Commerce de gros » et « Bâtiment » en 2006 ; « Industrie », « Investissements dans l'industrie » et « Artisanat du bâtiment » en préparation.
Evolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.		Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, aménagement de l'application Paradox)	Démarche en continu.

MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES

- Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales
 . Sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles

1. Exposé de synthèse

La sous-direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL). Son rôle statistique concerne donc les domaines suivants : les commerces, les services, les entreprises artisanales et les entreprises libérales, dont certaines appartiennent aux commerces et aux services, et, d'une manière générale, les « très petites entreprises » (moins de 20 salariés) et également les PME.

La sous-direction n'effectue pas d'enquête statistique directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes.

Pour ce qui concerne cette formation, il y a recouvrement du commerce et des services d'une part, et de l'artisanat de l'autre dans les domaines suivants (décret du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers) :

- pour le commerce, dans l'entretien et la réparation automobile, la réparation de motocycles, la réparation d'articles personnels et domestiques, le commerce de détail de viandes et produits à base de viande, le commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques et enfin les fleuristes
- pour les services aux entreprises, dans la réparation de machines de bureau et de matériel informatique, le contrôle technique automobile, les activités de nettoyage, les studios et autres activités photographiques, les laboratoires techniques de développement et de tirage, le conditionnement à façon et les activités de secrétariat et de traduction,
- pour les services aux particuliers, dans la blanchisserie de gros et de détail, la coiffure, les soins de beauté, les soins aux défunts et les autres services personnels.

Les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation simple de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, est inscrite au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers (statistiques sur les inscrits) est assurée par l'exploitation du répertoire Sirene des entreprises artisanales (RSA) gérée par l'INSEE et financée par la DCASPL. L'APCM édite un cédérom issu de cette exploitation (l'Insee est propriétaire des données, la DCASPL de l'exploitation et l'APCM est l'éditeur).

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée pour l'instant, par des exploitations sur les entreprises exerçant une activité relevant des secteurs des métiers et comptant moins de 20 salariés (ce seuil était de 16 salariés, il a été porté à 20 à partir de l'année 2000). Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS qui en est issue, ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DCASPL. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

Le rapport du groupe technique piloté par la DCASPL sur « Les statistiques régionales et locales de l'artisanat », prévoit, pour l'avenir trois types d'exploitation économique pour les entreprises artisanales, par appariement de fichiers (RSA, données fiscales...) :

- champ des inscrits au titre d'une activité principale artisanale,
- champ de l'ensemble des inscrits, en dissociant les inscrits au titre d'une activité principale et les inscrits au titre d'une activité secondaire,
- champ des TPE des secteurs de l'artisanat.

Les conclusions du rapport de ce groupe de travail ont été approuvées par l'interformation « Statistiques d'entreprises » du Cnis et ont fait l'objet d'un avis. Elles seront appliquées par les statisticiens de la DCASPL dès que l'amélioration des fichiers fiscaux le permettra (reconstitution des entreprises absentes).

En 1999, la DEcas, en collaboration avec l'ex-Délégation interministérielle aux professions libérales (DIPL) et l'Union nationale des associations des professions libérales (UNAPL), avait redéfini un champ économique des entreprises libérales en terme d'activité et de seuil de taille d'effectifs salariés (pas de seuil pour les professions réglementées et moins de 20 salariés pour les autres activités). A partir de cette nouvelle définition, des « Chiffres clefs » ont été réalisés et on a ainsi pu chiffrer les principales grandeurs économiques des activités libérales. Actuellement, la DCASPL mène des réflexions sur une nouvelle définition des entreprises libérales, de toute façon, le champ des entreprises libérales devra être adapté au changement de nomenclature prévu en 2008, c'est donc une opportunité pour mener des réflexions sur les définitions.

De même que pour l'artisanat, il y a recouvrement de certains services rendus aux entreprises et des activités libérales pour les activités réglementées (activités juridiques et comptables, d'architectes, de géomètres et de métreurs) et des activités de conseil non réglementées (ingénierie, conseil en informatique et réalisation de logiciels, études de marché et conseil pour les affaires et la gestion). Pour le commerce, sont concernés par ce recouvrement, les pharmacies et les intermédiaires du commerce.

On notera que les entreprises libérales existent également chez les auxiliaires d'assurances, l'enseignement marchand et les activités de santé.

De même que pour l'artisanat, les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS de l'Insee qui en est issue. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Certaines données statistiques concernant les professions libérales sont issues des caisses d'assurance maladie des professions libérales, des syndicats professionnels ou des ordres dans le cas des professions réglementées.

Par ailleurs, la sous-direction rassemble tous les cinq ans des données auprès des préfectures sur l'équipement en eau, électricité et sanitaires des marchés dans chaque commune ; l'édition 2004 de « Halles et marchés » est en cours d'achèvement.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée dans la sous-direction.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2007

RAS

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007

Les travaux s'orientent notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité (exploitation de FICUS). Des travaux vont se mettre en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises (notamment créations mensuelles d'entreprises dans l'artisanat, les activités libérales), travaux d'études sur les défaillances, les reprises...

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

Néant

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

- Tabulation du répertoire Sirene des entreprises artisanales (RSA), adaptation à SIRENE 3
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances des entreprises, notamment artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Créations des entreprises, notamment artisanales et libérales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des fichiers BIC, BNC, SUSE, FICUS, LIFI
- Exploitation des enquêtes d'entreprises, maintenance de la base de données FREE de la DCASPL
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi »
- - Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

3.3 Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Cette rubrique ne concerne pas la sous-direction qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

La sous-direction mobilise de façon intensive les sources existantes, pour l'essentiel les sources administratives, pour répondre aux demandes d'informations statistiques émanant notamment du Cabinet et pour diffuser les données existantes sur support papier (série « Chiffres clefs » notamment) et sur le web.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Les besoins de la DCASPL amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée. Des travaux de participation à des études régionales sont menés (Midi-Pyrénées, Poitou Charentes...).

Par ailleurs la DCASPL avait piloté en 2004 un groupe de travail sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat (voir Exposé de synthèse), rapport qui a été approuvé par le Cnis et a fait l'objet d'un avis. Il est envisagé de piloter le même type de rapport sur les entreprises libérales, en mettant à profit l'adaptation à la nouvelle nomenclature pour assurer l'harmonisation des études menées à partir d'initiatives régionales.

5.2. Aspects environnement

Il n'est pas prévu de développement particulier sur ce sujet.

5.3. Aspects “européens”

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandations du 3 avril 1996 et du 6 mai 2003) permet désormais de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les pays membres (notamment banque de données Newcronos, d'Eurostat). Une rediffusion de ces données est assurée par la DCASPL, un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées.

La DCASPL n'est pas chargée de transmettre des données statistiques à Eurostat.

6. Liste des publications 2005

- La grande et moyenne distribution en France - Edition 2004-2005
- Chiffres clefs du commerce (actualisation annuelle sur papier et sur le site <http://www.pme.gouv.fr/>).
- Chiffres clefs des services (annuel sur papier et sur le site pme).
- Chiffres clefs de l'artisanat (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des activités libérales (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des PME (publication sur papier les années paires, en alternance avec les chiffres clefs des TPE ; actualisation annuelle sur le site).
- Chiffres clefs des TPE (publication sur papier les années impaires ; actualisation annuelle sur le site).
- Les entreprises inscrites au répertoire informatique des métiers au 1er janvier (actualisation annuelle sur papier et sur le site).
- « Etude sur le devenir des entrepreneurs-créateurs ayant cessé l'exploitation de leur entreprise », 2005, rapport général et rapport détaillé, disponible sur le site.
- « Etude sur les structures d'accueil et d'accompagnement des professions libérales », Janvier 2005, rapport général et rapport détaillé, disponible sur le site.
- Entreprises en bref (4 pages) : « Une nouvelle vision de la pérennité des jeunes entreprises » n° 14, janvier 2005
- Entreprises en bref (4 pages) : « Les marchés en France » n° 15, juillet 2005
- Entreprises en bref (4 pages) : « Les TPE, des acteurs majeurs de l'économie en France » n° 16, février 2006
- Participation à la rédaction de « La France des services », publié par l'Insee
- Participation à la rédaction de « Le commerce en France », publié par l'Insee

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Les grandes orientations du programme à moyen terme 2004-2008 sont retenues.

L'objectif général est de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, afin de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

Le répertoire SIRENE de l'artisanat sera rénové et bénéficiera des améliorations prévues pour le répertoire SIRENE.

Le partenariat avec les autres services statistiques sera développé.

On développera des thèmes transversaux à tous les secteurs comme le développement de l'emploi dans les PME, la qualification, l'insertion professionnelle, les mesures prises en faveur des simplifications administratives et de la création d'entreprises, ces thèmes intéressant particulièrement la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

PREMIER MINISTRE

- Direction du Développement des Médias (DDM)

. Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias

1. Exposé de synthèse

Il y a un an, l'encadrement du département a été profondément renouvelé et une nouvelle équipe a pris en charge les travaux statistiques. Si des avancées sont en cours, le département est encore dans une phase de reconstitution de son programme de travail. Mais il subsiste un déficit persistant de cadres qui est préoccupant : d'abord, il ne sera toujours pas possible de rétablir une parution régulière de l'ensemble des publications sur les médias et la publicité initialisées dans le passé, bien qu'il y ait une demande réelle de la part des professionnels sur ce point ; en outre, la masse critique de moyens nécessaires pour remettre en place un dispositif statistique de suivi de l'économie du secteur audiovisuel n'est toujours pas réunie¹. Ainsi peut se trouver posée la question de l'existence même d'un SSM limité au domaine des médias. Cette question devrait être reconsidérée dans le cadre de la convergence des industries culturelles et de communication.

La presse

Le label de l'enquête annuelle sur la situation de la presse écrite vient d'être renouvelée. Les délais normaux de parution des résultats tant du volet rapide de l'enquête qui donne les premières indications sur l'année précédente que de son volet détaillé qui porte sur l'année antérieure a été rétablis. Une nouvelle organisation initiée cette année permettra un raccourcissement des délais de sortie des Tableaux statistiques de la presse dont la parution reste programmée, sans préjudice des opérations de transfert informatique en cours, pour le mois de mai (résultats détaillés de 2004).

La relance de l'application permettant aux éditeurs de répondre via l'internet, expérimentée dans un passé récent, est programmée pour cette année.

L'audiovisuel

Le département a rendu à Eurostat sa contribution au programme européen de développement des statistiques audiovisuelles. Il s'agissait d'étendre le champ des statistiques structurelles aux secteurs des agences de presse et de la radio, deux secteurs qui sont dans le champ de compétence de la DDM et qui étaient peu et mal évalués avec les dispositifs existants. L'investissement réalisé a consisté à repérer et identifier les unités susceptibles de faire partie du champ du projet à partir de listes administratives et professionnelles, à construire les bases de données organisant l'information et exploiter ces bases pour obtenir les premières données de cadrage.

Les données remises à Eurostat portent sur l'année 2001 et en évolution sur la période 1993-2001. Une fois le rapport formellement agréé par Eurostat et après mise à jour avec les données les plus récentes, sera préparée la publication des principaux indicateurs sous forme d'un « quatre-pages ».

Pour les secteurs audiovisuels (hors radio) la dernière parution des « Entreprises de l'audiovisuel », publication éditée avec le centre national de la cinématographie (CNC) porte sur les résultats de la période 1996-2000. L'actualisation de ces données est en cours pour le secteur de la diffusion audiovisuelle (chaînes et opérateurs de bouquets) sur la période 2001-2005.

La question de la mise à jour du compte de l'audiovisuel sera réexaminée en fonction de l'avancement du programme de production des données d'entreprise.

La publicité

Le programme actuel continue de s'appuyer sur les commandes passées par la précédente direction, les demandes annuelles et récurrentes du Parlement dans le cadre de la préparation du PLF, et l'intérêt soutenu des professionnels sur les questions de connaissance statistique du marché. Il faut rappeler en effet que l'allocation des investissements publicitaires dans les différents médias s'appuie sur des analyses fines qui mettent en jeu de très grandes quantités de données chiffrées.

¹ Pour les seules statistiques de l'audiovisuel, deux postes de cadre A restent à pourvoir depuis le dénouement du partenariat avec l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

La conjoncture

En réponse à la commande d'un tableau de bord du marché publicitaire, une expertise approfondie des sources professionnelles (principalement la source TNS Secodip provenant de la pige des investissements publicitaires) est en cours ; elle est prolongée par une analyse des possibilités d'utilisation des sources publiques (d'abord les déclarations mensuelles CA3, par la suite, enquêtes de conjoncture). Des indices de volume ont été mis au point pour le média télévision.

Les entreprises

Le travail consiste d'abord à mettre au point avec les professionnels la liste des activités et des prestations détaillées des entreprises relevant de leur domaine de compétence. L'objectif est de produire à la demande, des exploitations permettant le suivi des évolutions annuelles de ces activités détaillées.

Le compte de la publicité

Ce compte vise à fournir une mesure synthétique du marché de la publicité et de la communication externe d'entreprise avec l'évaluation des différentes phases du processus d'élaboration de cette communication. C'est le résultat d'un travail d'expertise et de synthèse qui repose en tout premier lieu sur une enquête menée par les professionnels sur les dépenses des annonceurs, l'enquête « France Pub », et sur l'enquête annuelle d'entreprise. Une actualisation approfondie devrait être envisagée, la base 1995 de ce compte devenant un peu ancienne ; toutefois, elle ne pourra l'être que si des ressources peuvent être dégagées pour cet exercice.

Le courrier électronique et le « spam »

En réponse à une commande du comité interministériel pour la société de l'information, un projet d'enquête a été lancé visant à relever les opinions sur le « spam » des utilisateurs du courrier électronique, à recueillir des observations sur leur comportement sur l'internet et à décrire de manière factuelle et détaillée le courrier qu'ils reçoivent.

L'établissement et le rapprochement des indicateurs sur les opinions et sur les mails reçus devraient permettre de mieux comprendre ce que les internautes ressentent comme du « spam » (des offres publicitaires, des escroqueries, des courriers au contenu douteux voire illicite, etc.), de mieux apprécier le niveau de nuisance générée par les « spams » et de savoir comment les internautes s'organisent pour gérer ou réduire cette nuisance.

La phase de collecte est terminée. La dernière phase de l'analyse, celle du contenu des boîtes aux lettres est en cours avec des résultats prévus pour le printemps.

2. Travaux nouveaux pour 2007

Jusqu'à présent le département n'a pas encore reçu de commande nouvelle. Par contre, il est prévu de renforcer la coordination avec l'autre service statistique du ministère, le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), ce qui pourrait déboucher sur de nouvelles orientations.

3. Opérations répétitives

Actualisation des tableaux statistiques de la presse ;
 Traitement et exploitation de l'EAE-audiovisuel : mise à jour de la base CNC/DDM ;
 Publication « Les entreprises de l'audiovisuel », résultats 1996-2004 ;
 Traitement et exploitation de l'EAE-publicité ;
 Actualisation du compte de la publicité.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La réorientation des travaux de statistique d'entreprise sur une utilisation plus intensive des documents fiscaux devrait se traduire par des allègements de charge statistique. Le dossier sur l'accès à des sources spécifiques à la télévision et à la publicité télévisée² a été repris, sans succès pour l'instant.

² Précisément, il s'agit de :

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.3. Aspects « européens »

Le groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques de l'audiovisuel ne s'est pas réuni depuis 2003 et la collecte européenne des données sur l'audiovisuel est assurée par l'observatoire européen de l'audiovisuel (OEA) du conseil de l'Europe.

6. Liste des publications

Titre	Année de constat	Unité responsable
Tableaux statistiques de la presse	2004	Statistiques presse
Info - médias sur la presse	2005	Statistiques presse
Les entreprises de l'audiovisuel	2004	Statistiques de l'audiovisuel
Indicateurs statistiques de la publicité	2005	Statistiques de la publicité
« 4 pages » sur le spam	2005	Département

- la taxe sur les services de télévision, au profit du COSIP ;
 - la taxe sur la publicité télévisée, au profit de certaines formes de presse (art. 302bis KA du code général des impôts) ;
 - la taxe sur la publicité télévisée, au profit du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER, art 365 annexe II du CGI).
 L'intérêt de la taxe sur « certaines dépenses de publicité » dite « 1 % Le Guen » dont le produit finance des actions de modernisation de la presse a déjà été mentionné.

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction des Enquêtes et des Publications Économiques

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE**1. Exposé de synthèse**

La Direction des Enquêtes et des Publications Économiques publie deux types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant l'activité dans :
 - l'industrie (mensuelle),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestrielle),
 - le commerce de gros (trimestrielle),
 - le commerce de détail (bimestrielle),
 - les services marchands (mensuelle depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant)
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution.

2. Travaux nouveaux pour 2006/ 2007

Néant

3. Opérations répétitives

Liste des enquêtes :

- enquête mensuelle dans l'industrie
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail
- enquête de tendance bimestrielle auprès des commerces de détail
- enquête de tendance mensuelle auprès des entreprises de services appartenant à 7 secteurs : réparation automobile, travail temporaire, hôtellerie, transports routiers de marchandises, location de véhicules, ingénierie informatique, ingénierie technique

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2007

Néant

6. Publications

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » et des chapitres sectoriels de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France depuis septembre 2003.
- Mise en ligne de l'ensemble des séries de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque.

Pour information

BANQUE DE FRANCE
 - Secrétariat général
 . Direction des entreprises

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF**1. Exposé de synthèse**

La Direction des entreprises est engagée dans des travaux servant principalement deux objectifs de la Banque de France : la surveillance de la stabilité financière grâce aux études de comportement des entreprises ; la surveillance prudentielle et le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les ensembles de données collectées et gérées par la Direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2007**2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Dans le cadre d'une évolution concertée avec la profession bancaire la collecte de données pour la Centrale des risques a désormais un champ plus étendu : le seuil est abaissé en février 2006 à 25 000 euros et la déclaration de certaines opérations de crédit (l'affacturage en particulier) va être améliorée..

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2007

Les statistiques sur données Centrale des risques seront poursuivies sur l'ensemble des entreprises concernées par la nouvelle collecte.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2007

La cotation des entreprises par la Banque de France est maintenant plus détaillée : une nouvelle échelle de cotation en 10 notes, à laquelle s'ajoute la catégorie P (procédure judiciaire), est entrée en vigueur en avril 2004. Les taux de défaillance et de défaut à l'horizon d'un an et trois ans seront calculés pour chaque note.

La Banque de France gère une base de données de comptes consolidés. L'entrée en vigueur des normes IFRS pour l'exercice 2005 permettra de faire de nouveaux travaux statistiques sur ces bilans des exercices 2005 et 2006.

L'exploitation du fichier des liens financiers de la Banque de France va être développée, pour une meilleure connaissance des groupes français et de la détention du capital des sociétés exerçant leur activité sur le territoire français.

3. Opérations répétitives

La Direction des entreprises réalise deux enquêtes spécifiques auprès des entreprises non financières :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif, et de fournir des statistiques systématiques par secteur et taille d'entreprises rendant possible le suivi de ces populations et la mise en situation de chaque entreprise.

3.1. Enquêtes

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. Elle porte sur 1500 entreprises environ. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera renouvelée à l'automne 2007 et ses résultats seront publiés vers février 2008.

La collecte annuelle des données comptables spécifiques de la Centrale des bilans apporte un complément aux données fiscales afin de permettre une analyse méso-économique sur des concepts de la comptabilité nationale. Elle porte sur 30 000 entreprises environ. Outre les études spécifiques qu'elle permet, elle conduit à établir des statistiques de référence par secteur et taille.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3. Autres travaux

L'Observatoire des entreprises réalise chaque année une étude sur la situation des entreprises industrielles à partir des données de la Centrale de bilans. Celle-ci fournit une analyse de l'évolution de l'activité, des moyens de production, des performances et des financements : en juillet est publié dans le bulletin de la Banque de France un article concernant les PMI et en septembre l'étude couvrant l'ensemble des entreprises du secteur.

L'extension de l'analyse à d'autres secteurs d'activité (services aux entreprises, commerce, construction, transports) sera menée sur le fichier FIBEN qui collecte 220 000 bilans sociaux chaque année et possède un bon taux de couverture comparativement au BIC-BRN en terme d'activité (effectifs, CA, VA) et d'endettement notamment bancaire.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne, un article dans le bulletin programmé en décembre.

Les statistiques sectorielles annuelles fournissent une analyse sur l'activité, le financement et le risque, aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

L'analyse et la prévision du risque de crédit demeure un thème prioritaire pour la direction des entreprises. L'ampleur des bases de données et le détail de l'information sur les événements judiciaires et marquants, sur les impayés sur effets de commerce permettront de poursuivre des études approfondies sur la corrélation des risques, sur leur concentration et sur leur lien avec la conjoncture. Ces travaux permettent de construire régulièrement des tableaux de bord qui permettent un suivi de la stabilité financière.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La transmission automatique d'une partie des données sous forme informatisée évitera plusieurs interrogations auprès des entreprises. Projet abouti en terme de données descriptives et poursuite du projet pour les données comptables.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

La Direction des entreprises a engagé la rénovation de l'application ACSEL qui permet aux implantations de la Banque de France de répondre à certains besoins des collectivités territoriales et de l'État en matière de diagnostic des territoires. Ces études utilisent, selon un schéma d'analyse préétabli, des statistiques disponibles dans les bases de données de la Banque de France.

5.2. Aspects « environnement »

La Banque de France n'a pas de données qui puissent contribuer à la connaissance et à la qualité de l'environnement et n'envisage pas d'en collecter.

5.3. Aspects européens

La Banque de France a participé à la fondation de la base de données des comptes harmonisés BACH et la Centrale de bilans de la Banque de France l'alimente depuis l'origine pour les données françaises. La base BACH est maintenant étendue à l'ensemble des secteurs au niveau division.

La direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays, notamment les nouveaux entrants dans l'UE, est recherchée. Plusieurs groupes de travail réalisent les activités suivantes :

- Construction de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays.
- Étude comparée par pays des fonds propres et de la couverture des risques.
- Étude de l'impact sur les bases de données des nouvelles normes comptables IAS.
- Participation à la Task Force sur l'effet des nouvelles normes comptables sur les statistiques d'entreprises, notamment sur les grands groupes.
- Fourniture à la BCE de recherches et de statistiques comparatives entre pays sur les performances des modèles d'évaluations d'entreprises (ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la mise en place d'un cadre commun d'évaluation des prêts bancaires pour le refinancement des opérations de banque centrale).

6. Liste des publications

Quelques publications en 2006

- Situation des entreprises industrielles – bilan 2005
- Premiers travaux de comparaison de la situation des entreprises dans les grands secteurs.
- Les groupes français et leur profil selon la taille.
- Durée d'utilisation des équipements en 2005
- Contagion du risque via les impayés sur effets de commerce
- Participations à la chronique de la Revue de Stabilité Financière de la Banque de France
- Délais de paiement du crédit interentreprises en 2005

Quelques Projets de publications en 2007

- Situation des entreprises industrielles – bilan 2006
- Comparaison de la situation des entreprises dans les grands secteurs.
- Les groupes français et leur place dans l'économie
- Durée d'utilisation des équipements en 2006
- Les processus de dégradation de la situation financière des entreprises
- Participation à la chronique de la revue de stabilité financière
- Délais de paiement du crédit interentreprises en 2006
- Effet des normes comptables sur les bilans consolidés de quelques grands groupes cotés.

SUIVI DES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME À MOYEN TERME 2004-2008 (récapitulatif)

1. Pour mémoire, extrait du rapport n°86 du Cnis « Actes des travaux du Cnis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 »

Les programmes statistiques concernant **les entreprises** sont marqués pour la période 2004-2008 par l'engagement de la refonte du dispositif de production des statistiques structurelles d'entreprises et par les préoccupations suivantes :

1. Elaboration de la nouvelle base de comptabilité nationale 2005 (ceux de la base 2000 sont largement engagés, mais seront également publiés durant la période considérée) ;
2. Adaptation au changement de nomenclature de 2007/2008 de l'ensemble des statistiques de l'appareil productif ;
3. Amélioration des outils de la conjoncture (notamment dans le cadre des demandes européennes) et extension de ceux-ci à de nouveaux domaines (hors enquêtes de conjoncture, des projets porteront sur les hôpitaux, les collectivités locales, les entreprises de la défense,...) ;
4. Raccourcissement des délais pour la fourniture d'indicateurs conjoncturels ;
5. Meilleure connaissance des TIC (technologies de l'information et de la communication), notamment dans le domaine du contenu et des usages, et non plus seulement des équipements ;
6. Meilleur suivi des groupes et des très petites entreprises ;
7. Mise en place du règlement européen sur les déchets ;
8. Développement des analyses en termes de marchés et suivi des marchés nouvellement ouverts (énergie, télécommunications,...), développement des outils de suivi des marchés de l'immobilier ;
9. Adaptation de la collecte aux nouvelles normes comptables internationales dites IAS/IFRS ;
10. Réflexion sur le suivi des actifs immatériels ;
11. Extension du champ des indices de prix de production à de nouveaux produits (services, commerces, produits agricoles, biens d'investissements, construction de bâtiments non résidentiels...) et aux échanges extérieurs ;
12. Allègement de la charge des entreprises.

A cela, s'ajoutent de très nombreux projets, dans la prolongation des efforts antérieurs, portant sur le domaine de l'innovation, de la R & D.³ et des changements organisationnels.

³ Recherche et développement.

2. Tableau récapitulatif - les opérations figurant dans le récapitulatif des opérations nouvelles au cours du moyen terme 2004-2008 (*rapport du Cnis n° 86*) apparaissent sur fond grisé.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête "Points de vente"	Département DAT de l'Insee	Lancement fin 2004	Renouvellement	En cours d'exploitation
Enquêtes thématiques	Département DAT de l'Insee	Lancement fin 2005	Enquête auprès des réseaux du commerce de détail	En cours d'exploitation - extension au reste du secteur du commerce de détail et à certains secteurs des services fin 2006
Enquête "Innovation"	Département DAT de l'Insee	Lancement fin 2005	Enquête réalisée par le Sessi pour l'ensemble des secteurs	En cours d'exploitation
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-DEP-Sessi-Scees	En 2007 sur 2006 ou 2011 sur 2010 selon les secteurs probablement.	Complément aux demandes européennes.	
Mise en œuvre du règlement statistique européen sur la société de l'information	Département DAT de l'Insee - DDM	Lancement fin 2005 Lancement fin 2006	Enquête menée fin 2005 de façon fusionnée avec l'enquête sur les changements organisationnels et l'informatisation. Enquête menée par l'Insee sur l'ensemble des secteurs	En cours, enquête COI-TIC menée fin 2005, Lancement d'une enquête TIC fin 2006
Extension de couverture des indices de prix des services aux entreprises	Département DAT de l'Insee	Opération permanente	Extension suivant les exigences du règlement européen	En cours
Mesure économique du secteur associatif	Département des comptes nationaux de l'Insee	Etablissement d'un compte satellite à partir de 2001	Opération ponctuelle.	Achevé
Enquête "Changements organisationnels et informatisation" (COI)	Département DAT Insee - DARES - SESSI - SCEES - CERREQ - CEE	Fin 2006	Renouvellement.	
Elargissement de l'EPEI aux TPE du commerce et des services	Département SSE de l'Insee - DCASPL		Extension au champ dit « ICS », donc y compris transports et BTP.	
Elargissement de l'enquête R&D aux services	DEP	Prévu comme opérationnel en 2006		

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Réponses aux demandes européennes	Division des enquêtes de conjoncture.		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête « Services »), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, selon demandes de la Commission européenne.	Extension de l'enquête « Services » au transport : Fait en janvier 2006. Harmonisation des questionnaires de quatre enquêtes : Fait en janvier 2004. Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : Fait en 2004. Résultats précoces transmis chaque mois à la CE.
Collecte et retour d'informations par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.		Après l'ouverture du site à la première enquête, extension progressive aux autres enquêtes de conjoncture.	Commerce de gros : janvier 2004. Industrie : novembre 2005. Services : courant 2006.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.		Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité.	Démarche en continu.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.		Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points et Notes de conjoncture...</i>	Démarche en continu.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.		Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles,...	Insee Méthodes : « Commerce de détail » en 2005 ; « Commerce de gros » et « Bâtiment » en 2006 ; « Industrie », « Investissements dans l'industrie » et « Artisanat du bâtiment » en préparation.
Evolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.		Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, aménagement de l'application Paradox)	Démarche en continu.

Fiches descriptives d'enquêtes pour examen en avis d'opportunité

	Page
• « Les déchets produits par le commerce de gros et de détail en 2006 »	28
• Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (Tic)	30
• « Têtes de réseaux d'enseigne »	32

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

« Les déchets produits par le commerce de gros et de détail en 2006 »

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Insee, département des activités tertiaires (maître d'ouvrage pour l'observation statistique des déchets produits par les « Activités de services »).

2. Intitulé de l'enquête

« Les déchets produits par le commerce de gros et de détail en 2006 »

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'estimer la production nationale de déchets non dangereux d'établissements du commerce de gros et de détail en 2006, en quantités physiques et avec un détail par types de déchets, ainsi que quelques éléments simples sur la destination des déchets.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002 demande, dans son annexe I, d'évaluer la production de déchets (en tonnage) de 19 secteurs d'activité définis par rapport à la NACE Rév.1 en vigueur actuellement. Dans le domaine du tertiaire, trois secteurs sont concernés : les « activités de services » (NACE G à Q, sauf 51.57 et 90), le commerce de gros de déchets et débris (51.57) et l'assainissement, voirie et gestion des déchets (90).

La nomenclature des déchets comporte 48 postes : 21 catégories de déchets dangereux et 27 de déchets non dangereux (banals). Le règlement comporte une obligation de réponse biennale : mi-2006 sur l'année de référence ; mi-2008 sur 2006 ; mi-2010 sur 2008, etc. Les « activités de services » ont fait l'objet d'une dérogation (non-réponse) sur l'année 2004. Une réponse complète doit être fournie à Eurostat mi-2008 sur 2006.

Outre cette obligation européenne, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets : il s'agit d'un enjeu important et croissant, certes environnemental, mais aussi économique et financier pour les entreprises.

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête thématique ne portera que sur les déchets non dangereux : l'Ifen procédera à une exploitation centralisée de la source administrative que constituent, pour les déchets dangereux, les déclarations annuelles aux Drire.

Outre des informations concernant l'établissement enquêté (Siret, Activité [NAF], adresse et effectif salarié), les enquêtes porteront sur la production en 2006 des différentes catégories de déchets en millier de tonnes.

Quelques informations sur la destination des déchets seront également demandées.

Enfin, il est prévu d'intégrer dans quelques cas des questions d'ordre qualitatif sur les modes de gestion et de suivi des déchets.

Par rapport à la nomenclature en 27 catégories de déchets banals du règlement, un certain nombre de simplifications seront apportées, lorsque des déchets sont très spécifiques (exemple : les déchets des activités de soins) et/ou qu'il existe des informations administratives ou techniques fiables sur leurs volumes de production annuels.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

En ce qui concerne les « activités de services », cette enquête sur les déchets du commerce de gros et de détail s'inscrit dans la suite d'autres enquêtes, notamment celle réalisée en 2005 sur 2004 par l'Ademe et l'Ifen. Il s'agit de consolider les résultats de 2004.

Pour les autres secteurs d'activité des classes NACE G à Q et 90, d'autres sources, administratives ou techniques et d'études réalisées notamment par l'Ademe seront mobilisées pour procéder à une estimation la plus complète possible des déchets produits (déchets d'activités de bureau, d'activités de soins, de la restauration, déchets ménagers, etc.).

7. Bases de sondage

Répertoire Sirene, coordination du tirage des échantillons d'établissements via OCEAT (Outil de Coordination des Enquêtes auprès des Etablissements).

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Les unités enquêtées sont les établissements (soit, selon le règlement européen, l'unité locale). Dans quelques cas (commerce de détail, notamment), une approche par les entreprises ou les groupes pourrait être effectuée. Ce point sera à examiner lors des tests préalables à la mise au point du questionnaire. Il en sera de même pour l'ajout d'éventuelles questions d'ordre qualitatif sur le suivi et la gestion des déchets. L'échantillon devrait être de l'ordre de 2 000 unités (établissements ou têtes de groupe).

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Début des enquêtes en janvier 2007 pour une durée de collecte d'environ 3 mois.

Service réalisant la collecte : Insee, département des activités tertiaires et pôle Enquêtes Structurelles d'Entreprises de la direction régionale de Midi-Pyrénées.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Les tests qui seront réalisés permettront de répondre précisément à cette question. A ce stade, une réponse en quinze à trente minutes est visée. En pratique, le temps de réponse varie en fonction de la taille de l'établissement et de son organisation interne pour le suivi des déchets.

11. Comité de concertation

Au cours des mois de février et mars 2006, des entretiens ont eu lieu avec des organisations professionnelles du commerce et des services, l'objectif étant d'une part d'examiner les dispositifs d'informations éventuellement existants et, d'autre part, de tester les questions quantitatives et d'apprécier l'intérêt d'ajouter quelques questions d'ordre qualitatif. Un comité de concertation sera mis en place. Il comprendra des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs du commerce.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Pas d'extensions régionales.

13. Diffusion des résultats

Retour d'information aux établissements enquêtés : au moins, envoi de l'Insee Première ci-après.

Rapports d'étude à destination du public : au moins un Insee Première (4 pages).

Accès gratuit à ces rapports sur le site insee.fr.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité
Enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication
(période 2006-2009)

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

Insee, Sessi, SESP, Scees
 Maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête TIC vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Elle cherche notamment à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (Internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'importance des TIC comme vecteur de productivité a entraîné de nombreuses demandes de statistiques, notamment au niveau européen (agenda de Lisbonne). L'enquête correspond ainsi à la deuxième année d'application du règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information. Ce règlement prévoit de suivre l'évolution de la diffusion des TIC sur une période de cinq années (enquêtes portant sur les années de référence 2005 à 2009). Chaque année, la nature de l'investigation est définie dans le cadre d'un règlement européen d'application du règlement cadre.

Cette enquête répond également aux besoins d'information sur les TIC exprimés dans le programme à moyen terme du Cnis et analysés notamment dans le rapport du groupe de travail du Cnis sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie ([Rapport n° 63](#) - Février 2001).

5. Principaux thèmes abordés

Dans le cadre du programme quinquennal, des rubriques permanentes seront évaluées : développement des nouvelles technologies et intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise).

Chaque année, un de ces thèmes fera l'objet d'un développement particulier de sorte que le questionnaire de l'enquête sera rénové chaque année pour une part minoritaire (de l'ordre du quart), et restera de taille constante. En 2006, un module spécifique sera consacré à l'analyse des compétences des salariés dans le domaine des TIC (spécialités, usage, difficultés et externalisation). Pour les années suivantes, une programmation indicative a été proposée par Eurostat en liaison avec l'initiative stratégique de la Commission européenne (initiative i-2010) : e-business en 2007, le commerce électronique et la confiance en 2008, la sécurité en 2009.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques précédentes (TIC 1999 et 2002 ; commerce électronique 2000 et 2003). En 2005, l'enquête TIC a été réalisée dans le cadre du dispositif COI (Enquête "changements organisationnels et informatisation"). Cette dernière est en cours d'exploitation.

Une enquête similaire est réalisée dans les 25 pays de l'Union européenne, sur la base d'un modèle d'enquête harmonisé étudié en application du règlement. L'enquête répond donc à un objectif majeur de comparaisons internationales.

7. Base de sondage

La base de sondage sera l'Enquête annuelle d'entreprise (EAE) lorsqu'elle existe sur ce champ - ce qui est le cas de la majorité des secteurs -, Sirene dans les autres cas.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Le règlement cadre de 2004 définit les paramètres permanents de l'enquête. L'unité de collecte est l'entreprise. Le champ couvre les activités des entreprises relevant des sections D à K et de la division 92 de la NACE Rev1.1. Pour 2006, le champ retenu est identique à celui couvert par l'enquête COI-TIC 2005 (entreprises de plus de 10 salariés de l'industrie, des IAA, de la construction, des transports, du commerce, des services ainsi, que des banques et des assurances).

L'échantillon comprendra environ 15 000 unités chaque année, une répartition indicative pouvant être construite comme suit : IAA, Industrie et Energie : 4 500 ; Construction & transports : 2 500 ; Commerce : 3 300 ; Services (aux entreprises et aux ménages) : 4 200 ; services financiers : 500.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Chaque enquête portant sur l'année n sera lancée en fin d'année n, la collecte des informations étant essentiellement concentrée au premier trimestre de l'année (n+1).

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Insee.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages avec essentiellement des questions qualitatives. Le principe d'un questionnaire unique est retenu, conformément aux préconisations européennes, sous réserve d'une adaptation des vocables et exemples aux spécificités sectorielles (tests). Compte tenu de l'expérience antérieure, on s'attend à des temps de réponse moyen de l'ordre de la demi-heure. Ce point doit être vérifié lors des tests qui seront en principe organisés chaque année.

11. Comité de concertation

La structure de concertation mise en place pour l'enquête COI-TIC de 2005 continuera d'être mobilisée pour piloter le dispositif réglementaire. Un groupe de travail aura à charge l'adaptation du modèle d'enquête européen aux particularismes français. Le projet de questionnaire qui en résultera sera testé au printemps 2006, puis année après année en fonction des développements thématiques particuliers.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Non pour 2006. Question à étudier pour les trois dernières années du plan.

13. Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu (couplé avec la publication de résultats d'ensemble). Les éléments rassemblés permettront de répondre aux règlements européens. La transmission des résultats réglementaires portant sur l'année n est attendue début octobre (n+1).

Les flux de données annuelles viendront consolider les acquis de l'enquête COI-TIC 2005. Dans ce cadre, les partenaires maîtres d'ouvrage délégués définiront leur propre programme d'analyse sectorielle. Les données d'enquête viendront par ailleurs alimenter les tableaux de bord thématiques mis en place par le système public (commerce électronique, notamment).

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête « Têtes de réseaux d'enseigne »

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 3 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Insee - Département des activités tertiaires - Division Commerce

2. Intitulé de l'enquête

Enquête « Têtes de réseaux d'enseigne »

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est de fournir des informations sur les entreprises commerciales juridiquement indépendantes et organisées en réseau faisant l'objet d'accord de coopération (franchises, coopératives, groupement d'achat ...). L'approche par le biais des entreprises têtes de réseaux d'enseigne doit permettre de mieux connaître cette forme d'organisation et d'estimer le poids de cette forme par grand secteur du commerce de détail et pour quelques activités de service.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Ces informations sont demandées par les membres de la commission des comptes commerciaux de la nation pour connaître le poids de ce commerce organisé par rapport à celui du commerce intégré. L'enquête fait suite à plusieurs enquêtes réalisées dans le passé, notamment celle réalisée en 2000. La nécessité de mieux suivre les réseaux d'enseigne avait été rappelée dans le programme à moyen terme du Cnis.

5. Principaux thèmes abordés

Le questionnaire devrait collecter au moins pour chaque réseau identifié, le libellé de l'enseigne, la date de création de l'enseigne, le nombre de points de vente à l'étranger et sur le territoire français, pour chaque grand type de réseau (intégré, franchise, groupement) le nombre de points de vente et son chiffre d'affaires sur le territoire français.

6. Place dans le dispositif statistique

Des enquêtes pilotes ayant eu pour objet de mieux connaître cette forme d'organisation ont eu lieu dans les secteurs de l'habillement (1995), du bricolage (1997) et une enquête auprès des têtes de réseau d'enseigne a été réalisée en 2000 sur l'ensemble du commerce de détail. Une enquête a été lancée début 2006 sur une large part du commerce de détail ; l'extension envisagée revient à compléter l'observation pour le reste du commerce de détail et pour certains secteurs des services.

7. Bases de sondage

L'enquête s'appuiera sur un répertoire des têtes de réseaux, en cours de constitution. Ces têtes de réseaux relèvent principalement du secteur du commerce mais également des secteurs des services et de l'industrie. Le champ de l'enquête devrait couvrir des secteurs du commerce de détail non couverts en 2006 et des secteurs de services choisis parmi ceux pour lesquels cette forme d'organisation apparaît importante et où le repérage des têtes de réseau aura pu être conduit.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'échantillon total sera au maximum d'environ 1 500 entreprises à enquêter.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Cette enquête postale ponctuelle sera lancée début 2007. La gestion de l'enquête sera assurée par le pôle « Enquêtes structurelles d'entreprises » de la Direction régionale de l'Insee de Midi-Pyrénées.

10. Impact sur l'unité enquêtée

La collecte sera postale. Le questionnaire sera principalement quantitatif, le maximum d'information sera pré-imprimé afin d'alléger le travail de l'entreprise.

11. Comité de concertation

Pour l'enquête de 2006, un comité de concertation avait été constitué, associant des représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, des universitaires, des chercheurs et des bureaux d'études, ainsi que les administrations concernées. Ce comité pourrait se réunir à nouveau au moins pour valider les secteurs à couvrir.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions

Non

13. Diffusion des résultats

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête seront publiés au moins sous la forme d'un 4 pages (Insee Première).